



JUIN 2015

DANS CE NUMÉRO :

PAGE 2 INFOS JURIDIQUES

PAGE 5
ASSEMBLEE
GENERALE
FEDERALE

PAGE 6
LE CERTIFICAT
MEDICAL

PAGE 8
COMMISSION
TECHNIQUE

PAGE 12 LA JOURNEE DE RENTREE

PAGE 15 COMMISSION DIRIGEANTS

PAGE 16
COMMISSION
LOISIRS

PAGE 17 INFOS DU COIN

PAGE 23 LES BONNES AFFAIRES

Le mot du président



Bonjour à tous,

Comme nous vous l'avions annoncé, vous recevez maintenant votre SEVE en format numérique. Nous espérons ainsi que vous pourrez plus facilement la diffuser aux membres de votre bureau et aussi à vos adhérents. Cependant, si vous le souhaitez, vous pourrez encore vous en procurer en format papier en en faisant la demande auprès du CODEP.

La fin de la saison approche et déjà, nous préparons la prochaine.

C'est ainsi que vous trouverez dans ce numéro de la SEVE une invitation à la 1ère journée de rentrée organisée par le CODEP 27. Cette journée aura pour but de réunir animateurs et dirigeants, de proposer des ateliers servant pour tous de formation continue. Nous espérons que vous y viendrez nombreux.

Nous avons la chance également d'accueillir en Octobre et en Novembre, dans notre département la 1^{ère} formation nationale " GYM DIABETE ET OBESITE ". Nous avons travaillé avec la Fédération pour pouvoir l'organiser et la Fédération nous a fait confiance.

Après les programmes de GYM APRES CANCER, reconnus par tous dans notre département depuis 2013, notre prochaine étape sera d'installer des programmes DIABETE et OBESITE. Expérimentés cette année à Vernon et Damville, où la fréquentation est au maximum, nous proposerons dès Janvier 2016 trois programmes.

Qui a dit qu'un petit département comme le nôtre ne peut pas gérer 9 programmes GYM APRES CANCER et 3 programmes DIABETE et OBESITE ?

L'équipe du CODEP qui travaille sur ces projets y croit et ce, grâce au dynamisme des animatrices formées spécifiquement sur ces activités.

Mais il n'y a pas que les activités physiques adaptées, puisque la "Gym Volontaire " base des activités au sein de nos associations revient à l'ordre du jour avec une communication "relookée" par la Fédération.

N'oubliez pas de prendre déjà note de la date du week-end régional, les 3 et 4 Octobre, organisé par le Comité Régional Normandie.

Pour les associations qui ont opté pour la saisie des licences dans I-RESEAU CLUB ou qui vont le faire la prochaine saison, je vous rappelle que la condition première est d'être à jour du paiement de l'affiliation à la Fédération. Je ne saurais trop vous conseiller de faire le nécessaire dès le mois de Juin.

Il me reste à vous souhaiter une bonne fin de saison et de bonnes vacances de façon à vous retrouver en forme pour la reprise.

Jean-Luc GRAECHEN



Infos Juridiques

N°48 - Avril 2015

■ LA DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE - UNE SIMPLIFICATION DES DECLARATIONS SOCIALES

Face à la lourdeur des démarches imposées aux employeurs et la complexité administrative croissante, le gouvernement a estimé qu'un « choc de simplification » était nécessaire. Une nouvelle pierre à cet édifice vient d'être posée : la Déclaration sociale nominative (DSN).

La DSN est un dispositif déclaratif unique et dématérialisé, qui se substituera à toutes déclarations sociales faites par l'employeur. La transmission de la DSN s'effectuera via le site internet www.netentreprises.fr. Ce site sera ensuite chargé de répartir aux différents organismes destinataires (Pôle emploi, URSSAF, Assurance maladie), les données nécessaires pour l'exercice de leur mission.

Sur ce site, l'employeur pourra procéder à la déclaration :

- Des données individuelles des salariés à l'issue de la paie (l'identification du salarié, les caractéristiques de l'emploi exercé, les rémunérations versées au salarié au cours du mois
- Des arrêts de travail (maladie, maternité, paternité...).
- Des attestations de salaires pour le versement des indemnités journalières.
- Des attestations Pôle emploi.
- De la mise en chômage total ou partiel.

Ce dispositif permettra ainsi de réduire le nombre de déclarations à effectuer et de rythmer les déclarations en fonction du cycle de paie, puisque la DNS sera mensuelle. En effet, la DSN est à transmettre mensuellement le 5 ou le 15 du mois suivant celui auguel la déclaration se rapporte, en fonction de l'échéance actuellement pratiquée pour l'envoi du bordereau récapitulatif des cotisations.

En revanche, les signalements d'événements (ex : une rupture de contrat de travail), sont à adresser dans un délai de 5 jours à compter de leur connaissance par l'employeur.

Au 1er janvier 2016, la DSN deviendra obligatoire pour tous les employeurs, mais d'ores et déjà les employeurs volontaires peuvent utiliser la DSN en remplacement de deux types de déclarations :

- L'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières.
- L'attestation employeur destinée à Pôle emploi.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site de la DSN: http://www.dsninfo.fr/pourquoi.htm.

Chiffres clés

- Groupe 3 CCNS applicable à ce jour

plein : 10.75 € brut de l'heure

Pour les contrats à temps partiel : - 10,75 € brut (24 h ou +) - 10,96 € brut (de 11h à 23h) - 11,28 € brut (- de 10 h)

■ PUBLICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES KILOMETRIQUES DE 2015

Fichiers en pièce jointe

Le barème kilométrique 2015 a été publié. Ce nouveau barème permet de fixer les plafonds maximums de remboursement des indemnités kilométriques de 2015. Vous le trouverez en pièce

Barême fiscal 2015

Rédacteurs : Céline CORNEAU, Sara MATTIOLI, Nadia MAOUCHE

Mise en page : Sylvie BORDERIOUX

Renseignements: Service-juridique@ffepgv.fr - Fax.: 01 41 72 26 04

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire - 46/48 rue de Lagny - 93100 Montreuil

Infos Juridiques

N°48 - Avril 2015

■ DES PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE

Dans la dernière info juridique, nous vous informions sur les changements relatifs au contrat de sécurisation professionnelle. L'allocation de sécurisation professionnelle pour les salariés ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté n'était alors pas encore définie. C'est maintenant chose faite puisque l'Etat et l'UNEDIC se sont entendus pour fixer cette allocation :

 Les salariés ayant 1 à 2 ans d'ancienneté sont indemnisés dans les mêmes conditions que ceux ayant au moins 2 ans d'ancienneté : ils ont droit à une allocation égale à 75 % de leur salaire journalier de référence.

Par conséquent, deux situations sont à présent à distinguer :

- Les salariés ayant au moins un an d'ancienneté percevront une allocation de sécurisation professionnelle de 75 % de leur salaire journalier de référence, et ce pendant 12 mois maximum.
- Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté pourront seulement bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, comme tout demandeur d'emploi.

■ DU NOUVEAU POUR LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

Il est désormais possible de conclure une rupture conventionnelle avec une salariée en congé de maternité. En effet, la Cour de cassation vient d'admettre la possibilité d'une rupture conventionnelle au cours des périodes de suspension du contrat au titre du congé de maternité et pendant les quatre semaines de protection qui suivent cette période.

La rupture conventionnelle est donc ouverte en cas d'arrêt de travail, et ce, même lorsque le salarié bénéficie d'une protection contre le licenciement durant sa période d'arrêt (en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de longue durée, de congé maternité).

■ SUPPRESSION DE LA DECLARATION DES ETABLISSEMENTS D'APS

Afin d'alléger les obligations déclaratives des établissements d'activités physiques et sportives (APS), la loi du 20 décembre 2014 a supprimé l'obligation d'effectuer une déclaration des établissements pratiquant des activités physiques et sportives auprès de l'autorité administrative.

Deux remarques :

- 1 Cette déclaration d'établissement d'APS ne doit pas être confondue avec la déclaration d'équipement sportif, qui reste obligatoire. Cette déclaration est supportée par le propriétaire de l'équipement et permet d'effectuer un recensement national des équipements sportifs (RES).
- 2 La fin de cette obligation ne signifie pas pour autant que ces établissements sont soustraits aux garanties légalement prévues (obligation de présenter des garanties d'hygiène et de sécurité, obligation d'assurance...). L'autorité administrative reste habilitée à contrôler les établissements APS et à prendre des sanctions à leur encontre en cas de non-respect des garanties prévues par la loi.

Rédacteurs : Céline CORNEAU, Sara MATTIOLI, Nadia MAOUCHE

Mise en page : Sylvie BORDERIOUX

Renseignements: Service-juridique@ffepgv.fr - Fax.: 01 41 72 26 04

Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire - 46/48 rue de Lagny - 93100 Montreuil



Infos Juridiques

N°48 - Avril 2015

■ MAI.....LE MOIS DES JOURS FÉRIÉS ! QUAND DEVEZ-VOUS RÉMUNÉRER VOS SALARIÉS ?

Le jour férié est un jour habituellement travaillé par mon salarié...

Vous devez rémunérer votre salarié même si celui-ci ne travaille pas, les jours fériés ne doivent pas avoir pour conséquence de priver le salarié de sa rémunération.

Cependant en tant qu'employeur vous pouvez demander à votre salarié de travailler un jour férié si ce jour coïncide avec l'un de ses jours de travail habituel : sa rémunération sera alors majorée.

La Convention Collective Nationale du Sport prévoit une majoration de 50%. Ces règles s'appliquent qu'importe la nature du contrat de travail.

Le jour férié est un jour habituellement non travaillé par mon salarié...

Il ne perçoit donc aucune rémunération.

Mais n'est-ce pas différent pour le premier mai?

Mêmes règles que pour les autres jours fériés.

Le premier mai connaît simplement des taux de majoration plus élevés si le salarié travaille. Le taux n'est donc plus de 50% comme pour les 10 autres jours fériés de l'année, mais de 100%.

Barème fiscal applicable aux véhicules automobiles

Puissance fiscale	Prix de revient kilométrique pour 2015 selon la distance parcourue (en €)			
	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km	
3 CV	d × 0,41	(d × 0,245) + 824	d × 0,286	
4 CV	d × 0,493	(d × 0,277) + 1 082	d × 0,332	
5 CV	d × 0,543	(d × 0,305) + 1 188	d × 0,364	
6 CV	d × 0,568	(d × 0,32) + 1 244	d × 0,382	
7 CV et plus	d × 0,595	(d × 0,337) + 1 288	d × 0,401	

130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP: 02 32 28 94 27

Samedi 14 et Dimanche 15 Mars, la Fédération Française EPGV conviait les dirigeants des Comités Régionaux et départementaux (1 par comité) et les CTR à son assemblée générale.

En route donc pour le Palais des Congrès de TOULON où vont se dérouler ces deux jours de rencontres et d'échanges.

La venue des représentants des 100 comités départementaux, des 21 comités régionaux, des CTR et de tout le Staff de la Fédération nécessite une certaine organisation. Le Comité départemental du Var, notre hôte, a pris les choses en main et déployé tous ses bénévoles pour nous accueillir dans ce superbe palais "NEPTUNE".

Rez-de-chaussée : Emargement des délégués de comités et vestiaires.

1^{er} étage : stands des partenaires de la Fédération : GÉVÉDIT, MAIF, VVF, Crédit Mutuel, etc.

2ème étage : Amphithéâtre où tous les débats vont avoir lieu.

3^{ème} étage : Restaurant où nous prendrons tous nos repas du vendredi soir au Dimanche midi.

Ce qui fait que nous n'avions pas besoin de sortir du Palais de la journée avant de retrouver nos hôtels respectifs le soir. Et heureusement car on dit qu'il fait toujours beau dans le Sud mais là, nous ne sommes pas tombés sur la bonne semaine.

Le week-end va s'écouler au rythme des présentations, des débats, des votes et des pauses AH! les pauses!!!

Café, thé, chocolat, eau, jus de fruits, viennoiseries, fruits secs, fruits (pas secs) et j'en passe, bref, dans le week-end, ton régime en prend un coup !!!

C'est sans compter les repas où le traiteur s'est surpassé.

Dimanche matin, dernière matinée de travail.

Pendant la pause, Madame la présidente, Françoise SAUVAGEOT a gentiment accepté de se mêler à l'équipe de Normandie devant le stand GEVEDIT pour la photo souvenir.

L'assemblée générale s'achève vers 12 h avec les remerciements de la présidente et la passation des pouvoirs pour l'organisation de la prochaine AG qui aura lieu à COLMAR.

Un dernier au revoir à TOULON et nous devons songer à prendre le chemin du retour.

Félicitations aux organisateurs, fédération et Comité Départemental du VAR.





<u>TARIFS SAISON 2015—2016</u>			
AFFILIATION ASSOCIATIONS			
➤ DE 0 à 50 LICENCIES	49,00€		
➤ DE 51 à 100 LICENCIES	59,00€		
➤ DE 101 à 500 LICENCIES	69,00€		
➤ A PARTIR DE 500 LICENCIES	79,00 €		
TARIFS LICENCES INDIVIDUELLES			
ADULTES - DIRIGEANTS	21,00€		
ENFANTS - 18 ANS	16,00€		
ANIMATEURS	36,00€		
PART DEPARTEMENTALE 3,80 €			

Le certificat médical (EXEMPLAIRE page suivante)

L'article L 231-2-2 du

Code du

Sport nous

impose ce

certificat

L'an passé, vous avez rencontré des difficultés pour faire établir des certificats médicaux par vos médecins respectifs. L'article **L 231-2-2** du Code du Sport nous impose ce certificat, c'est la raison pour laquelle vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

Le fait de rappeler le Code du Sport devrait faciliter la délivrance du certificat par les médecins.

Dans le courant du mois de Juin, nous adresserons également à chaque association, par mail, un exemplaire de ce certificat pour que tous vos adhérents puissent le présenter à leur médecin. Afin de ne pas engorger les cabinets médicaux, il serait souhaitable de ne pas s'y rendre uniquement pour ce certificat mais de profiter, éventuellement, d'un rendez-vous. Nous vous rappelons que le certificat médical est obligatoire pour l'attribution de la licence EPGV.



CERTIFICAT MEDICAL

CODE DU SPORT : Article L 231-2-2 :

L'obtention d'une première licence sportive ne permettant pas la participation aux compétitions organisées par la fédération qui la délivre est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive pour laquelle elle est sollicitée. Les fédérations sportives peuvent, selon une fréquence qu'elles définissent, demander pour une nouvelle délivrance de licence la présentation d'un certificat médical.

Messieurs les Médecins,

En vertu de l'article du Code du Sport cité ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir compléter le présent certificat médical. Je, soussigné (e), Docteur Certifie avoir examiné Mademoiselle Madame Monsieur Nom, Prénom Né(e) le et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique d'une activité physique Fait à Le Cachet du médecin Signature du médecin



COMMISSION TECHNIQUE

Les vacances d'été s'annoncent et avant de partir pour un repos bien mérité voici quelques dates à retenir et surtout à bloquer dans vos agendas.

Chaque année nous vous proposons des formations continues, mais d'année en année nous ne pouvons que déplorer le peu de participations des animateurs à ces formations. L'équipe de la commission technique, afin de mieux répondre à vos besoins, vous a proposé une enquête dans la SEVE de Janvier 2015.

Nous espérions un nombre important de réponses, nous avons enregistré 15 retours pour 90 animateurs EUROIS.

Nous avons donc tenu compte de l'avis de ces 15 personnes qui ont eu l'amabilité de nous répondre.

Synthèse des 15 réponses à notre enquête

- Ø A l'unanimité il est demandé de centraliser les formations continues à EVREUX, c'est donc ce que nous allons faire la saison prochaine.
- Ø Une majorité se prononce pour une planification des formations pendant les vacances scolaires.
- Ø Pour les thèmes retenus, nous exploiterons les bilans remplis lors des formations suivies cette saison.

◆ CALENDRIER DES FORMATIONS REGIONALES SAISON 2015/2016

Pour toutes ces formations, contacter Anne-Marie au Comité départemental les Mardi, Mercredi ou Jeudi ou à l'adresse mail

suivante : anne-marie.richaud@epgv.fr

COREG: 02 31 28 78 71

AOUT	SEPT	OCTOBR E	NOVEMBRE	DECEMBRE
24 au 26 Equilibre 26 au 28 Mémoire	Formation Fondamentaux Sport Santé	4 - 5 Week- end Régional Le 4 Recyclage quinquennal 28 au 30 CQP	23 au 26 CQP	5 Culture <u>fédérale</u>

JANVIER 2016	FEVRIER	MARS	AVRIL	JUIN
18 au 21 CQP	8 au 9 Certification équilibre 10 Certification mémoire 11 Culture Fédérale 29 au 2 mars Marche Nordique Sport Santé	11 au 12 Basic Filière Tendance 21 au 24 CQP	4 au 7 <u>Module</u> <u>activité</u> <u>Tendance</u> <u>complémentaire</u>	18 2° session Marche Nordique Sport Santé 20 au 21 Certification équilibre 22 Certification mémoire

130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP : 02 32 28 94 27

◆ CALENDRIER DES FORMATIONS CONTINUES DEPARTEMENTALES SAISON 2015/2016

CODEP: 02 32 28 94 27

Lors de la « **journée de rentrée** » du 5 septembre à VER-NON, nous remettrons l'enveloppe de rentrée aux animateurs ainsi que les différentes fiches d'inscription aux formations. Nous espérons vous retrouver nombreux et éviter les annulations de dernière minute. Il est à noter que notre Fédération recommande deux formations continues par an. Nous vous rappelons que ces formations ont pour but de vous aider à renouveler le contenu de vos séances. La fidélisation des adhérents passe par des séances EPGV dynamiques, attractives et variées.

A bientôt, bonnes vacances!

Anne-Marie

SEPT	NOVEMBRE	FEVRIER	AVRIL
Journée de rentrée à Vernon Mérengué & Pilates avec Fitball	6 14h-18h <u>Afro Move</u> 14 AG CODEP 27	5 14h-18h ou 6 9h-13h Stretching	Rope Skiping & Utilisation de petits matériels pour filières seniors et APA

PANORAMA DES CLUBS

Mesdames, Messieurs les dirigeants d'association EPGV

Afin d'avoir toujours une bonne photographie des associations du département, nous vous sollicitons et espérons que vous aurez quelques minutes à nous consacrer en remplissant et en nous retournant le document ci-joint. Il nous permettra de mieux aborder et d'anticiper vos différents besoins et vos demandes d'aides qui pourraient se présenter dans le courant de l'année et vous en remerciant par avance,

Dans cette attente croyez en nos sentiments dévoués et sportifs.

CODEP EPGV 27- Anne Marie RICHAUD et Evelyne Bergeron-DURAND

□ non

Nom du Clul	b :	Saison 201	15/2016	
N° de la Sec	,			
Personne à (contacter pour to	ut renseignement :		
Tél :	Mail :	@		
Nombre de	pratiquants :	Enfants	Adultes	Seniors
Nombre d'h	eures hebdomad	aires d'animation :	heures	
JOUR	Horaires	Public ani		Nom de l'animateur (trice)
Lundi		(Enfant/Adulte		
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Lieu de prat	ique :			
Avez-vous u	n projet de dével	oppement :		
□ oui	□ non si oui	merci de préciser :		





Evreux, le 23 avril 2015

Aux Dirigeants et Animateurs D'Associations EPGV de l'Eure

Objet : 1ère journée de rentrée 2015

Madame, Monsieur

Le comité départemental EPGV 27 a le plaisir de vous inviter à la 1^{ère} JOURNÉE de RENTRÉE

Samedi 5 Septembre 2015 Au Centre Régional Jeunesse et Sport (CRJS) de Vernon 16 Rue Rabelin, 27200 Vernon

Ordre du jour

Accueil : 9h30-10h00
Présentation de la journée : 10h00-10h30
Activités : 10h30-12h30
Repas : 12h45-14h00
Activités : 14h00-16h00
Temps d'échanges : 16h00-16h30
Clôture : 16h30-17h00

Vous munir de votre licence individuelle E.P.G.V. 2014/2015, document indispensable pour participer à la journée de rentrée : elle vous sera réclamée dès votre arrivée !

Prévoir :

Animateurs

- Des tenues adaptées (vêtements de sport)
- Une paire de chaussures de sport pour activités intérieures
- * Bouteille d'eau & serviette

Dirigeants

- Ordinateur portable
- ❖ Code accès i-réseau Club

A l'issue de la journée les animateurs se verront remettre leur enveloppe de rentrée.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de respecter impérativement les horaires. Veuillez trouver ci-joint le détail des activités dont nous vous souhaitons bonne réception

Dans l'attente de vous retrouver nombreux pour ce moment convivial, nous vous prions de croire, en nos sentiments dévoués et sportifs.

Jean-Luc GRAECHEN
Président CODEP EPGV EURE



1^{ère} JOURNÉE DE RENTRÉE CODEP EPGV Eure Le 5 Septembre 2015 Au CRJS de Vernon

DETAILS DES ACTIVITES

DIRIGEANTS:

I-réseau

Intervenant: CODEP EPGV27

Utilisation des outils mis à disposition par la fédération (Accès l-réseau Club, boite à outils, licences etc....)

Rédaction des dossiers de demande de subvention : CNDS

Intervenant: DDCS

La saisie des dossiers CNDS se fait directement sur le site e-subvention, théorie et mise en pratique, accompagné d'un dossier explicatif

ANIMATEURS:

TENDANCE AERO-MOVE (Habilité motrice) Merengué/aéro-latino

Intervenant: Lise BEN AOUN (animatrice EPGV)

L'activité tendance Move s'appuie sur les techniques d'expression inspirées de l'aéro-latino, de l'afro-danse, de l'aéro-danse.... Le merengue est un genre musical et une danse née en République dominicaine (région de Cibao) vers 1850, et aujourd'hui interprété également par des artistes portoricains. Une des hypothèses serait qu'il viendrait d'une danse appelée la *upa habanera* qui comportait un pas de danse appelé « merengue » mais en fait il est né d'un rythme appelé la mangulina, ou plus simplement rythme latino. Dans les années 1970, le merengue s'est modernisé et, sous l'influence de la salsa, les groupes ont incorporé le piano, des cuivres (trombone) et des bois (saxophone), puis le synthétiseur et basse électrique.

TENDANCE PILATES-WELLNESS (Renforcement musculaire-Souplesse-Equilibre)

Intervenant: Monique RIBOULLOT (animatrice EPGV)

L'activité Tendance Wellness s'appuie sur les techniques douces inspirées de Body Zen, stretching, pilates...

EPGV Comité Départemental Eure

FICHE D'INSCRIPTION

1^{ère} JOURNÉE DE RENTRÉE CODEP EPGV Eure Le 5 Septembre 2015 Au CRJS de Vernon

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse:		
Tél :	Courriel	
N° de licence (obligatoire)	N° Association EPC	€V 027
☐ Dirigeant	□ An	imateur
Activités Dirigeants Durée de char • I-réseau • Rédaction des dossiers de de		NDS
 Activités Animateurs Durée de cha Merengué-aérolatino Pilates avec Fit-Ball 	ique atelier : 2h00	
Accueil au CRJS de Vernon le sar	medi 5 Septembre 2015	9h00
Tarif : 10,00€		
Conditions d'annulation : Toute annulation doit être effectuée p (Courriel : codep-gv27@wanadoo.fr)		
> retenue de 100% pour toute a	annulation à partir du 15 a	oût 2015
Une annulation pour motif médical se médical.	era remboursée à 100% s	ur présentation d'un certificat
Veuillez trouver ci-joint un chèque de	€ à l'ordre du C	ODEG EPGV 27
Chèque n°:	Banque :	
Fiche d'inscription à retourner le plu avant le 15 juin 2015	s rapidement possible a	accompagnée du règlement

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et closes dans la limite des places disponibles.

CODEP EPGV 27 130 D Rue Pierre TAL COAT 27000 Evreux

◆ Commission DIRIGEANTS



Bilan Saison 2014/2015



13 Septembre 2014: Formation I-RESEAU club à Evreux - 16 stagiaires

24 octobre 2014 : Formation I-RESEAU club à Evreux - 9 stagiaires

14 février 2015 : Recyclage PSC1 - 9 stagiaires

16 février 2015 : Réunion de secteur à Aquigny - 7 dirigeants - 1

animateur

24 février 2015 : Réunion de secteur à Damville - 12 dirigeants - 3

animateurs

25 avril 2015: PSC1: Evreux - 7 stagiaires

Prévisions 2015/2016



5 septembre 2015 : Formation I-RESEAU Club et dossier CNDS

5 décembre 2015 : Relève du Dirigeant

24 février 2016 : Recyclage PSC1

30 avril 2016: PSC1

CONCOURS FEMMES ET SPORT

Samedi 18 avril avait lieu à Rouen la cérémonie de clôture de la semaine du « sport au féminin » en Haute Normandie.

A cette occasion, l'association *Sport pour tou*tes de Louviers, lauréate du concours en 2014, s'est vu remettre un trophée.



1 6

◆ A LA RENCONTRE DES LAVOIRS - 8 MARS 2015



C'est par une matinée mi -figue mi- raisin que 38 marcheurs se sont retrouvés pour une balade de 12 km en empruntant chemins et sentiers aux alentours de St Pierre de Bailleul, à la découverte des lavoirs.

Balade très agréable que certains ont prolongée par un repas tandis que d'autres sont repartis vers leur foyer. Tous étaient enchantés de cette randonnée.

Au plaisir de nous retrouver,



La Commission Loisirs



130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP: 02 32 28 94 27



Infos du coin

♦ RENDEZ-VOUS AU CREDIT AGRICOLE

Mardi 28 Avril, le Comité Départemental EPGV était convié au Crédit Agricole de Beaumont Le Roger. Etaient présents les directeurs des agences de Bernay et Beaumont le Roger, Messieurs GRATIEUX et LEFEBVRE, les présidents des deux conseils d'administration, Messieurs DANNEELS et DAVOUST ainsi que des employées des deux agences.

Le CODEP EPGV était lui représenté par son président, Jean-Luc GRAECHEN et par Valérie VERET, animatrice dans ces deux communes.

Le conseil d'administration, touché par les actions menées par l'EPGV à Bernay notamment le programme Gym après Cancer a tenu à féliciter Valérie pour son implication et a décidé de remettre un chèque de 2 000 € pour nous permettre d'acheter du matériel.

Nous adressons nos profonds remerciements au Crédit Agricole car pour nous, ce chèque est la reconnaissance de tout le travail effectué sur le terrain par nos animatrices et les membres du comité départemental, conseil-lère de développement comprise.

Pour conclure cette petite cérémonie, le maître des lieux, monsieur LEFEB-VRE nous invitait à lever nos verres.



◆ ALC GV L'HABIT

ALC GV L'HABIT - BOIS LE ROY à fêté ses



le samedi 14 juin 2014

Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et le dynamisme par une marche d'environ 7 km le matin suivie d'un pique-nique le midi, puis en fin d'après midi une initiation à la country et la journée s'est terminée par un repas familial à la salle des fêtes du l'habit, ce fut un moment de retrouvailles symphatiques entre adhérents et quelques anciennes qui ont répondu à l'invitation.

A cette occasion Monique Riboulot qui est une de nos animatrices accompagnée de la présidente Michèle Laget ont remis 10 médailles aux plus anciennes licenciés.

Michèle Laget	83/84 à 13/14	30 ans	plaquette
Denise Olivro	87/88 à 13/14	26 ans	argent
M. Thé Marteau	85/86 à 13/14	28 ans	plaquette
Annick Badoche	93/94 à 13/14	20 ans	argent
M. Claude Michel	95/96 à 13/14	19 ans	argent
Véronique Wolff	92/93 à 13/14	21 ans	argent
Martine Dupont	95/96 à 13/14	19 ans	argent
Monique Véron	83/84 à 13/14	30 ans	bronze
Jeannette Minot	95/96 à 13/14	19 ans	bronze
Maryse Héron	83/84 à 13/14	16 ans	bronze

Cette association à été créée en septembre 1983 par Maryse Héron.





Que ques unes des medaillées

130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP : 02 32 28 94 27

♦ LES SENIORS A BERNAY



130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP: 02 32 28 94 27

ASSOCIATION JEANNE D'ARC D'EVREUX



Lors de notre Assemblée Générale de Janvier 2015, une sympathique récompense a été remise à 4 de nos gymnastes par Monsieur Jean-Luc GRAECHEN, Président de l'EPGV-CODEP de l'Eure. Pour 30 ans de fidélité et d'assiduité à la même section de Gym Volontaire.

Association Jeanne d'Arc d'Evreux où les cours se déroulent chaque mardi de 17h45 à 18h45.

Simone MICHE Médaille de Bronze Raymonde NICOLAS Médaille de Bronze Claudine PALLUET Médaille de Bronze Joëlle ROUSSEL Médaille d'Argent

ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE ACLOU



Chaleur et soirée conviviale à l'Association GV-ACLOU, lors de la remise de médailles à :
Chantal Rousseau, pratiquante depuis 1985 et secrétaire depuis 2 ans ; Séverine Rousseau, qui a assuré le secrétariat en 1994 et est à ce jour trésorière ; Françoise Nuisement, pratiquante et qui a pris le poste de Présidente en 2002 ; sans oublier que Christiane et Jacques Dupire sont à l'origine de cette association.



FélicitationsBravo !!!! et merci pour cette soirée bien sympathique. $\mathcal{N} \& \mathcal{L}$

OFFRE D'EMPLOI

OFFRE D'EMPLOI

La GYMNASTIQUE DE GISORS recrute pour le 1^{er} septembre 2015

Un professeur de gym

Ou

Un animateur sportif

pour assurer des cours de gym tonic à des adultes

LE MARDI DE 20H à 21H

Pour tous renseignements s'adresser à :

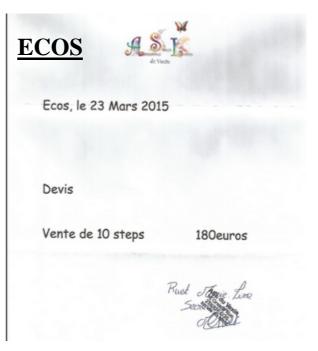
Annie CHRISTMANN, présidente : 2 06.15.70.71.10 ou

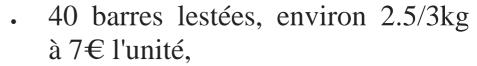
02.32.55.34.63

Mail: annie.christmann@orange.fr

Les bonnes affaires







30 bandes renforcement musculaire (2 fois 2 élastiques) à 7 € l'unité,

40 steps à 10 € l'unité.

Tarifs négociables selon la quantité prise.

Sylviane Lecocq, secrétaire de la **GV** Vaudreuil

130D rue Tal-Coat, 27000 EVREUX TEL/REP: 02 32 28 94 27

Ce bulletin intéresse tout le monde ... Faites circuler !

Il contient des informations précieuses pour toutes et tous

PRESIDENT

SECRETAIRE

TRESORIER

AUTRES MEMBRES



LICENCIES

Merci de faire circuler la SEVE : cette grille d'émargement vous y aidera.

